



MAIRIE
DU
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Juillet 2024

DOSSIER N° 2024-34 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACQUISITION DE SIX VIDEOPROJECTEUR

L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux Juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-cinq Juin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19		VOTANTS : 19
PRESENTS : 14	LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BENAZET Nadine - BOST Romain - CAPOUL Sabine - DAURE Nicolas - DROCOURT Angélique - FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - LAFARGUE Claudine - MARTINIE Laurent - NAUSSAC Frédérique - PERRONET Odile - TORILLON Martine	
ABSENTS : 05	BELMONTE José ayant donné procuration à LAFARGUE Claudine BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à GALIAY Jean-Sébastien DUTREICH Nicole ayant donné procuration à PERRONET Odile LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à BAÑULS Cédric VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration à MARTINIE Laurent	

SECRETARE DE SEANCE : CAPOUL Sabine

M. Le Maire annonce que la Directrice de l'école élémentaire Elsa TRIOLET a sollicité la Mairie pour l'acquisition de six projecteurs un pour chaque classe. Actuellement, deux classes sont dotés de vidéoprojecteurs mobiles. Cette acquisition permettrait que chaque enseignant soit en possession d'un vidéoprojecteur avec fixation au plafond. Les devis actualisés sont proposés au conseil municipal.

Après sollicitation de plusieurs professionnels, la Mairie à obtenu 2 devis de la part des sociétés Numeo (13 014 euros TTC) et ECD (15 444 euros TTC).

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES, DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver l'acquisition des six vidéoprojecteurs pour l'école élémentaire Elsa TRIOLET, sur la base du devis de la société Numeo pour un montant HT de 10 845 euros.

ARTICLE 2 : D'autoriser M. le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne.

ARTICLE 3 : De transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.



Le Fousseret, le 2 Juillet 2024.

Le Maire,
Pierre LAGARRIGUE

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, par affichage et transmission en sous-préfecture ce jour.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal : 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 - Téléphone : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Description	Qté	P.U. HT	Total HT
Vidéoprojecteur Ultra Courte focale			
Vidéoprojecteur Ultra Courte focale BENQ MW855UST+ 3500AL WXGA (1280x800) 16:10 Garantie 5 ans sur site	6,00	1 025,00 <i>unité</i>	6 150,00
Pose du Vidéoprojecteur et réglages	6,00	120,00 <i>unité</i>	720,00
Module Interactif BenQ PW30U PointWrite	6,00	262,50 <i>unité</i>	1 575,00
https://www.benq.eu/en-eu/business/projector/mw855ustplus.html			
Sous total			8 445,00

Câblage

Chemin de câbles + Prise HDMI + USB	6,00	100,00 <i>unité</i>	600,00
Alimentation électrique du vidéoprojecteur	6,00	300,00 <i>unité</i>	1 800,00
Sous total			2 400,00

Notes :
Nécessite l'adaptation des luminaires existants (ou remplacement) pour 4 classes, la création d'un support sur lequel fixer le vidéoprojecteur pour la classe du bas. 1 classe a un tableau vert plus étroit

Total net HT 10 845,00 €
TVA 20,00% 2 169,00 €
Montant total TTC 13 014,00 €

Signature du client précédée de la mention 'Lu et approuvé, bon pour accord' :

Date de validité : 26/07/2024
Moyen de règlement : virement bancaire

Délai de règlement : A réception de facture
Banque : CIC
BIC : CMCIFRPP
IBAN : FR7610057195520002021130115

INTERET DE RETARD DE PAIEMENT : Une pénalité de retard est applicable dès le lendemain de l'échéance de la facture.

Cette pénalité est égale à 3% plus trois (3) fois le taux d'intérêt légal calculé sur le montant hors taxes

des sommes restant dues et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€.

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues. (loi du 12 mars 1980)

CAZERES, le 28 juin 2024

DEVIS n° 24D00273

Suivi par Victor Jeudi

Adresse chantier :

1 rue de la tour
31430 LE FOUSSERET

Mairie du Fousseret

1 rue de la tour

31430 LE FOUSSERET

Objet du devis :

D **ois Estimatif : Mise en place de video projecteur dans les differentes salles de classes. MAJ du 27/06/2024**

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant HT	TVA
<u>Salle de classe</u>					
fourniture et pose d'un cable d'alimentation pour "video projecteur" - reprise depuis prise tableau existante	U	6,00	190,66	1 143,96	20
Fourniture et pose d'une liaison HDMI avec prise femelle marque LEGRAND gamme MOSAIC blanc - liaison 20m	Ens	6,00	398,22	2 389,32	20
fourniture et pose goulotte 1 compartiment marque IBOCO pour distribution (si impossibilité de cheminement dans goulotte existante)	Ens	6,00	91,34	548,04	20
Fourniture et pose d'un video-projecteur avec support plafonnier modèle EB-X49 marque EPSON (modèle a confirmer) avec support de fixation plafond blanc réglable. (Garantie fabricant 36 Mois retour atelier, Lampe: 36 Mois ou 1.000 h)	Ens	6,00	1 464,84	8 789,04	20
Sous-total Salle de classe				12 870,36	

Devis révisable au bout de 1 mois. Toute modification du présent devis fera l'objet d'une nouvelle estimation.

Total H.T.	12 870,36
Total T.V.A. 20,00 %	2 574,07
Total T.T.C.	15 444,43
Net à payer (Euro)	15 444,43

Modalités de paiement :

- ↳ Acompte de 30 % à la commande, soit : 4 633,33 € TTC
- ↳ Situation en cours de travaux
- ↳ Solde à la fin du chantier

IBAN : FR76 1310 6005 0020 0026 4701 026 / BIC : AGRIFRPP831

LE CLIENT	Signature précédée de la mention : "lu et approuvé, bon pour commande "	L'ENTREPRISE	SARL E.C.D. Z.A. de Masquère Chemin Bellevue CAZERES Tél & Fax 05 61 97 93 27
Fait à	le		

Assurance Professionnelle SMABTP valable en France Métropolitaine.
Le délai de rétractation expire 14 jours après le jour de la conclusion du contrat.

Si le devis fait suite à un dépannage, sans accord sous 15 jours notre intervention sera facturée.